



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY

**8, RUE CAROLINE FOLLET
80160 CONTY**

☎ 03.22.41.20.20

📠 03.22.41.20.64

✉ : courrier@cccconty.com

Compte-rendu du Conseil Communautaire

9 avril 2015

19 Heures à Bacouël sur Selle

Date de convocation : 1^{er} avril 2015

Date d'affichage : 10 avril 2015

Délégués titulaires : CORNIQUET Jean-François, DUPONT Philippe, BLEYAERT Joseph, COURTIN Bernard, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Annie, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, BERNARD André, MOYENS Jean-Pierre, BALIN Jeannine, LACHEREZ Guy, de MONCLIN Arnaud, DUBOIS Jean, ROUZAUD Jean-Marie LEFEVRE André, DOMART Alain, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, POMART Jean-Pierre, WATTEZ Aubert, D'HOINE Catherine, CARE Nadine, JANDOS Rodolphe, PERONNE Michelle, MATHON Christine, BOUCHER Eric, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, HERMANT Jean-Luc, de l'EPINE Audouin, DELAVENNE Daniel, MAGNIER Patrick, MARSEILLE Frédéric, PORTOIS Nicolas, MEERSCHMAN Guy

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : POUSSIN Jean-Pierre (suppléant de COCQ Philippe)

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : BOUTHORS Didier (pouvoir à D'HOINE Catherine)

Le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur LETALLE a démissionné de son mandat de conseiller municipal de Namps-Maisnil.

Le Président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : il s'agit de la modification des statuts du SMIRTOM Picardie Ouest. A l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire ajoute ce point à l'ordre du jour.

Le Président demande au Conseil Communautaire si le compte-rendu du 11 mars 2015 est conforme aux débats. A l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire approuve le compte-rendu.

Madame Clarisse VAN OOTEGHEM est désignée, par le Conseil Communautaire à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- **Administration générale :**

- budgets primitifs 2015,
- taux et redevances 2015,
- renouvellement de la carte d'achat public,
- versement d'une indemnité de régisseur,
- adhésion au groupement de commandes du centre de gestion pour l'élaboration du document unique,
- rémunération d'un intervenant extérieur en milieu scolaire dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique).

- **Voirie :**

- approbation du programme des travaux neufs et d'entretien 2015,
- conventions de mandat avec les communes,
- conventions techniques et financières avec le CG80,
- approbation de la convention avec le Pacte Adrim pour le reversement des subventions allouées pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs,

- **Développement économique/urbanisme :**

- état d'avancement du PLUI,
- avenant 1 au marché PLUI,
- approbation de l'arrêt projet du PLU de Loeuilly,
- validation de la convention annuelle pour la location de l'étang des Eternelles par l'association de pêche de Conty,

- **Questions diverses :**

- approbation de la convention pour la coupe d'arbres dans la coulée verte.

Suite au problème relevé par Madame PERONNE lors du dernier Conseil Communautaire sur les documents enfance/jeunesse et scolaire, Monsieur DESCOUTURES indique qu'il y avait effectivement une inversion : les chiffres de la colonne 2013 étaient le « budgétisé » et « non le réalisé ». Néanmoins, ceux présentés au compte administratif 2013 pour les compétences « enfance-jeunesse » et « scolaire » étaient exacts.

Madame PERONNE avait constaté l'erreur mais n'en avait pas trouvé la cause.

Administration générale

Budgets Primitifs 2015

Le Président rappelle que les budgets ont été présentés à la Commission Finances et aux membres du Bureau.

❖ Budget Primitif 2015 – M 49 Assainissement

Le Président expose le Budget Primitif M49 Assainissement.

Section Fonctionnement		Dépenses	: 106 907 €
	équilibrée en	Recettes	: 106 907 €
Section Investissement		Dépenses	: 38 482 €
	équilibrée en	Recettes	: 38 482 €

Monsieur DESCOUTURES explique que ce budget comporte deux grandes modifications par rapport à celui de 2014. Dans le chapitre 012, la rémunération du technicien SPANC a été divisée par deux, l'autre moitié a été intégrée dans le budget M14 car il travaille également sur le PLUI. En outre, il est proposé de maintenir la redevance annuelle à 30 euros et en contrepartie de verser une subvention aux particuliers réalisant des travaux de réhabilitation de leur installation d'assainissement non conforme et ayant une subvention de l'Agence de l'Eau (subvention allouée en cas de risque sanitaire et/ou environnemental). Les conditions sont les suivantes : subvention de 10 % du montant des travaux plafonnés à 8 000 euros à laquelle s'ajoute les 40 % de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2015 M49.

❖ **Budget Primitif 2015 – M14 annexe logement**

Le Président expose le Budget Primitif M14 logement.

Section Fonctionnement		Dépenses	: 0 €
	équilibrée en	Recettes	: 0 €
Section Investissement		Dépenses	: 135 000 €
	équilibrée en	Recettes	: 135 000 €

Monsieur DESCOUTURES explique que deux projets de construction de logements locatifs sont en cours : un à Plachy et un à Conty.

Le Président rappelle que cette opération peut être effectuée dans d'autres communes avec comme préalable l'accord de l'OPSOM pour la construction de logements locatifs.

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2015 M14 logement.

❖ **Budget Primitif 2015 – M4 Ordures Ménagères**

Le Président expose le Budget Primitif M4 Ordures Ménagères.

Section Fonctionnement		Dépenses	: 802 061 €
	équilibrée en	Recettes	: 802 061 €
Section Investissement		Dépenses	: 353 €
	équilibrée en	Recettes	: 353 €

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2015 M4 Ordures Ménagères.

❖ **Budget Primitif 2015 – M 14 budget principal**

Le Président expose le Budget Primitif M14 (Services Administration Générale, Tourisme/Culture, Sport/Vie associative, Aide-ménagère, Développement économique, Voirie, Enfance/Jeunesse et Scolaire).

Section Fonctionnement		Dépenses	: 6 363 991 €
	équilibrée en	Recettes	: 6 363 991 €
Section Investissement		Dépenses	: 5 593 828 €
	équilibrée en	Recettes	: 5 593 828 €

Le budget a été réalisé de façon serrée et le montant des dépenses imprévues a été augmenté tout en restant en dessous des 7,5% du total des dépenses. En cas de dépassement budgétaire sur un chapitre, des décisions modificatives seront proposées.

Madame VAN OOTEGHEM demande quelles associations bénéficient de subvention.

Monsieur DESCOUTURES dresse la liste des associations ayant demandé une subvention et le montant alloué.

Madame PERONNE demande si le Président a des informations sur les bons d'achat de Noël.

Le Président répond qu'il a obtenu du Trésor Public des documents stipulant qu'il est possible de moduler le montant des bons d'achat.

Madame PERONNE ajoute qu'il serait plus pratique d'instaurer un régime indemnitaire.

Madame PERONNE demande pourquoi le montant de l'emprunt est différent de la page 4 à la page 13.

Monsieur DESCOUTURES répond qu'**une partie de l'emprunt de la CAF est dans le montant des restes à réaliser et n'apparaît donc pas dans le 1641, d'où cette différence.**

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention), le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2015 M14.

Taux d'imposition et redevances 2015

- Fiscalité

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de ne pas augmenter les taux d'imposition car les bases ont augmenté et de fixer les taux ainsi :

Taxe d'habitation	: 16,77 %
Taxe foncières sur les propriétés bâties	: 14,45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 25,72 %
Cotisation foncière entreprise	: 13,30 %
Taxe professionnelle de zone	: 22,96 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de ne pas modifier les taux d'imposition et de les fixer tels qu'indiqués ci-dessus.

- Redevance assainissement

Le Président propose de laisser la redevance du SPANC à 30 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire fixe la redevance du SPANC à 30 euros.

✚ Renouvellement de la carte d'achat public

Le Président propose le renouvellement de la carte d'achat public, très utile notamment pour l'achat de carburant pour le tracteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à renouveler la carte d'achat public.

✚ Versement d'une indemnité de régisseur

Le Président propose le versement d'une indemnité de régisseur à Madame LELOIRE pour la régie unique des cantines et accueils de loisirs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire instaure une indemnité aux régisseurs de recettes et d'avance selon les textes en vigueur.

✚ Adhésion au groupement de commandes du centre de gestion pour l'élaboration du document unique

Le Président précise que le document unique est obligatoire depuis plus de 10 ans. C'est un document qui recense les risques professionnels dans la collectivité. Il propose d'adhérer au groupement de commandes que prépare le centre de gestion de la Somme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à adhérer au groupement de commandes pour l'élaboration du document unique préparé par le Centre de Gestion de la Somme.

✚ Rémunération d'un intervenant extérieur en milieu scolaire dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique)

Le Président informe que, dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique, l'école de Vers sur Selle fait appel à un intervenant extérieur. Le coût prévisionnel de cette intervention est d'environ 2 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à rémunérer cet intervenant extérieur.

Voirie

✚ Approbation du programme des travaux neufs et d'entretien 2015

Le Président présente pour 2015 le programme de travaux neufs (Taisnil, Namps-au-mont, Fossemanant, Fleury, Velennes, Belleuse et Courcelles sous Thoix) et d'entretien. Il précise que le projet de travaux neufs de Courcelles sous Thoix sera retravaillé pour en diminuer le coût afin que la commune puisse payer les travaux de compétence communale et le fonds de concours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le programme de travaux neufs de voirie et d'enduits 2015.

✚ Conventions de mandat avec les communes et conventions techniques et financières avec le CG80

Le Président demande l'autorisation de signer des conventions avec les communes pour que la Communauté de Communes puisse intervenir sur le domaine public départemental et réaliser les travaux de compétence communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer des conventions de mandats avec les communes réalisant des travaux de voirie.

- ✚ Approbation de la convention avec le Pact Adrim pour le reversement des subventions allouées pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs

Le Président propose, afin de pouvoir verser les subventions aux particuliers réhabilitant leur système d'assainissement non collectif, la signature d'une convention avec Pact Adrim qui sera indemnisé à hauteur de 25 €/dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec PACT ADRIM pour le reversement des subventions allouées pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs

Développement économique/urbanisme

Le Président laisse la parole à Monsieur CORNIQUET.

- ✚ Etat d'avancement du PLUI

Monsieur CORNIQUET annonce qu'un comité de pilotage et un comité de suivi se sont tenus ces trois dernières semaines. Une réunion publique d'information au public est programmée vendredi 17 avril à 18h30 à la salle des fêtes de Loeuilly.

- ✚ Avenant 1 au marché PLUI

Monsieur CORNIQUET propose la signature d'un avenant au marché car le paysagiste a modifié la forme juridique de sa société. ZEPPELIN, société coopérative à responsabilité limitée se substitue à l'entreprise individuelle Alexis FAUCHEUX. Le changement de forme juridique de ZEPPELIN n'affecte en aucun cas la répartition des missions entre chaque membre du groupement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un avenant au marché PLUI.

- ✚ Approbation de l'arrêt projet du PLU de Loeuilly

Monsieur CORNIQUET annonce que cette délibération est reportée au prochain conseil communautaire, il convient préalablement d'organiser une réunion publique.

- ✚ Validation de la convention annuelle pour la location de l'étang des Etournelles par l'association de pêche de Conty

Monsieur CORNIQUET propose un projet de convention annuelle avec l'association de pêche de Conty. Cette parcelle de 5.5 ha (dont environ 2.5 ha d'eau) a été achetée par la Communauté de Communes du canton de Conty en vue de réaliser un équipement touristique. Le Président de l'association de pêche de Conty propose de le louer de manière précaire (bail de 1 an), et d'en assurer l'entretien, moyennant un loyer de 1 000 €/an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec l'association de pêche de Conty pour la location de l'étang des Etournelles.

Questions diverses

🚧 Approbation de la convention pour la coupe d'arbres dans la coulée verte

Le Président demande l'autorisation au Conseil Communautaire de signer une convention avec Monsieur Kevin LUCAS de Tilloy les Conty afin qu'il puisse abattre et exploiter des arbres dangereux le long de la Coulée Verte à hauteur de Tilloy les Conty. Le prix de vente est de 10 €/stère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec Monsieur Kevin LUCAS afin qu'il puisse abattre et exploiter des arbres dangereux tout au long de la Coulée Verte et fixe le prix de vente à 10 euros le stère.

🚧 Modification des statuts du SMIRTOM Picardie Ouest

Le Président propose de délibérer pour valider deux modifications dans les statuts du SMIRTOM Picardie Ouest. Elles concernent l'intégration de Quesnoy sur Airaines dans la liste des communes de la Communauté de Communes du Sud ouest Amiénois et le remplacement de «SMIRTOM Picardie Ouest» par TRINOVAL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide ces modifications dans le statut du SMIRTOM Picardie Ouest.

Le Président rappelle que tout ce qui a été voté ce soir est passé devant les commissions puis validé par le Bureau.

Monsieur POUSSIN demande quel est l'état d'avancement du projet du village de pêche.

Le Président répond que tous les services de l'Etat bloquent ou ralentissent ce projet.

Monsieur MARSEILLE demande si la DDTM instruira encore les permis de construire.

Le Président répond que la DDTM les instruira jusqu'au 1/07/2017 car la Communauté de Communes compte moins de 10 000 habitants.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'il y a d'autres questions à poser.

Les questions étant épuisées,

La séance est levée à 21 Heures 15.

Le Président,
J. BLEYAERT